

DOCUMENT GRAPHIQUE 3

Echelle : 1/5 000

Approbation	16 juillet 2015
modification n°	

LEGENDE	
	Limite de Zone
	Zone urbaine à vocation principale d'habitat dense
	Zone urbaine à vocation principale d'habitat moyennement dense
	Zone Urbaine réservée aux activités économiques
	Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
	Zone à urbaniser réservée aux activités économiques
	Zone agricole
	Zone agricole correspondant à des propriétés bâties non liées à l'activité agricole et délimitée au titre de l'article L.123-1-5 14° du Code de l'Urbanisme
	Zone agricole où les constructions et installations génératrices de nuisances sont interdites
	Zone naturelle à protéger
	Zone naturelle correspondant à des propriétés bâties non liées à l'activité agricole et délimitée au titre de l'article L.123-1-5 14° du Code de l'Urbanisme
	Zone naturelle réservée aux installations et équipements touristiques
	Zone naturelle réservée aux constructions et installations nécessaires aux ouvrages d'assainissement des eaux usées
	Emplacement réservé
	Marge de recul inconstructible depuis l'axe de la voie
	Zone humide délimitée en application de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
	Site archéologique
	Bâtiment agricole d'intérêt architectural ou patrimonial repéré au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme
	Itinéraire repéré au titre de l'article L.123-1-5 6° du code de l'urbanisme
	Bande d'isolement acoustique 100m (par rapport au bord extérieur de la chaussée la plus proche)
	Secteur soumis aux dispositions de l'article L.123-1-5 10° du code de l'urbanisme
	Voie comportant une protection du commerce
	Secteur où les constructions à destination commerciales sont soumises à condition particulière en application des dispositions de l'article L.123-1-5 7°bis du code de l'urbanisme

